



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2016 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus..... : 33
Nombre de conseillers en exercice..... : 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30 : 32
Nombre de conseillers votants à 20 h 30..... : 33



Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

❖ **Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Madame Annie TOULET en tant que secrétaire de séance.

❖ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 12 septembre 2016**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 12 septembre 2016.



**FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteurs : Monsieur BRIAND, Député-Maire
Monsieur BOIGARD, Premier Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Finances
Madame LEMARIÉ, Septième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité
Madame HINET, Conseillère Municipale déléguée au Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents

❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- décider la conclusion et la révision du louage de choses n'excédant pas 12 ans (alinéa 5),
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre s'y afférents (alinéa 6),
- demander l'attribution de subventions à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales (alinéa 26).

Dans le cadre de cette délégation, **huit décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 10 octobre 2016.

**DÉCISION N° 1 DU 30 SEPTEMBRE 2016
Exécutoire le 11 octobre 2016**

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – AMÉNAGEMENT URBAIN

Mise à disposition précaire et révocable de diverses parcelles situées dans la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – Tranche 3 à Monsieur Jean-Claude ROBIN
Avenant n° 1
Mise à disposition à titre gracieux



DÉCISION N° 2 DU 30 SEPTEMBRE 2016
Exécutoire le 11 octobre 2016

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – AMÉNAGEMENT URBAIN

Mise à disposition précaire et révocable d'emprises des parcelles cadastrées AN n° 27p et AN n° 29p situées dans la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – Tranche 3 - à Monsieur Philippe DUCHESNE

Avenant n° 1

Mise à disposition à titre gracieux

DÉCISION N° 3 DU 7 OCTOBRE 2016
Exécutoire le 14 octobre 2016

DIRECTION DES SERVICES CULTURELS

Convention triennale PACT 2015/2017

Demande de subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional du Centre Val de Loire.

Coût artistique plafonné : 85.000 €.

Coût global artistique : 102.879 €.

DÉCISION N° 4 DU 11 OCTOBRE 2016
Exécutoire le 11 octobre 2016

SÉCURITÉ PUBLIQUE

MISE EN SECURITE DES BATIMENTS SCOLAIRES

Demande d'aide financière auprès des services de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Estimation globale des travaux pour la sécurisation des bâtiments scolaires : 35.000,00 €.

DÉCISION N° 5 DU 11 OCTOBRE 2016
Exécutoire le 11 octobre 2016

PATRIMOINE

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ARCHIVES

Demande d'aide financière auprès des services de l'Etat,

Demande de participation la plus importante possible,

Estimation financière globale des travaux : 416.000,00 €.

DÉCISION N° 6 DU 14 OCTOBRE 2016
Exécutoire le 17 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Sinistre automobile

Remboursement d'une franchise de 528,00 € au garage AUTO ST CYR – 300 boulevard Charles De Gaulle à Saint-Cyr-sur-Loire



DÉCISION N° 7 DU 24 OCTOBRE 2016
Exécutoire le 28 octobre 2016

DIRECTION DES FINANCES

Demande d'aide financière auprès de Tour(s) Plus dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial pour l'acquisition de deux tables de tri dans les restaurants scolaires des écoles Charles Perrault /Engerand et Périgourd
Estimation financière globale de l'acquisition : 9.200,00 € HT.

DÉCISION N° 8 DU 26 OCTOBRE 2016
Exécutoire le 28 octobre 2016

DIRECTION DES FINANCES

Demande d'aide financière auprès de Tour(s) Plus dans le cadre du Plan Climat en matière de mobilité durable pour l'acquisition d'un vélo électrique.
Estimation financière de l'acquisition : 1.300,00 € HT.

❖ **Affaires Générales – Modification de la commission d'Appel d'Offres**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Ont été proclamés élus :

En tant que délégués titulaires :

- Monsieur François MILLIAT
- Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU
- Monsieur Joachim LEBIED
- Monsieur Bernard RICHER
- Monsieur Alain FIEVEZ

En tant que délégués suppléants :

- Madame Colette PRANAL
- Monsieur Michel GILLOT
- Madame Joëlle RIETH
- Madame Claude ROBERT
- Madame Marie-Hélène PUIFFE

Cette commission sera présidée par Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement par **Monsieur HELENE**, quatrième adjoint en présence de :



- Monsieur le Receveur Municipal ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations,
- Les directeurs et responsables des services concernés par le dossier faisant l'objet du marché.

❖ **Déplacement de Monsieur Michel GILLOT, Maire-Adjoint, délégué à l'Urbanisme et aux Projets Urbains, pour des réunions dans le cadre de l'adhésion de la commune au club des Villes et Territoires Cyclables – Mandat spécial et vote**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Michel GILLOT, Maire-adjoint en charge de l'urbanisme et des projets urbains, d'un mandat spécial, pour les déplacements des 3 novembre 2016 et 23 janvier 2017,
- 2) Précise que ces déplacements pourront donner lieu à des dépenses de transport pour se rendre à Paris, directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ces déplacements feront l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint Cyr sur Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ **Budgets annexes – Mise à disposition de personnel**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise la facturation sur chacun des budgets suivant la répartition ci-dessus,

Somme cumulée du réalisé au 31/12/2015 de tous les budgets annexes	12 290 654,50 €		Répartition des frais de personnel en 2016
	<i>Répartis comme suit</i>		
Bois Ribert	4 691 917,84 €	38%	40 342,03 €
Charles De Gaulle	963 026,29 €	8%	8 280,29 €
Central Parc	5 665 181,52 €	46%	48 710,34 €
Croix De Pierre	651 605,94 €	5%	5 602,64 €
La Roujolle	318 922,91 €	3%	2 742,16 €
		100%	105 677,45 €

- 2) Précise que la dépense sera inscrite sur chacun des budgets annexes à l'article 6215 « Personnel affecté par la collectivité de rattachement » et la recette au budget principal article 70841 « Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes »,



3) Dit que pour l'année 2016, elle s'élève à 105 677,45 € et qu'elle se répartit suivant le tableau ci-dessus.

❖ **Assurances Communales – Responsabilité et risques annexes – Groupement de commandes entre la ville de Saint-Cyr-sur-Loire et le CCAS de Saint-Cyr-sur-Loire – Appel d'offres ouvert – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature du marché**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence pour signer le marché avec l'entreprise PNAS-AREAS, choisie par la Commission d'Appel d'Offres.

❖ **Produits irrécouvrables – Taxes communales et produits communaux – Admission en non-valeur et dettes éteintes**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'admettre en non-valeur les sommes non recouvrées pour un montant de **9 672,60 €**.

❖ **Finances – Opération « La Gruette » par Touraine Logement ESH – Acquisition de 20 logements locatifs en VEFA sis rue des Amandiers**

A – Demande de garantie d'emprunt Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) et Prêts Locatifs Aides d'Intégration (PLAI) et réservation de logements

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde sa garantie d'emprunt à Touraine Logement ESH pour le prêt qu'elle a contracté auprès de la CDC pour l'acquisition en VEFA de 20 logements collectifs en PLUS et PLAI.

B – Convention de réservation de logements

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte les termes de la convention proposée par Touraine Logement ESH.



❖ **Finances – Acquisition de quatre logements sociaux conventionnés par Touraine Logement ESH – Demande de garantie d’emprunt à la Ville**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- 1) Accorde sa garantie d’emprunt à Touraine Logement ESH pour le prêt qu’elle a contracté auprès de la CDC pour l’acquisition de quatre logements sociaux,
- 2) Autorise Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document relatif à cette garantie.

❖ **Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 4 octobre et le 3 novembre 2016**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l’ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l’alinéa 4 de l’article L. 2122-22.

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 15 novembre 2016**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire et non permanent avec effet au 15 novembre 2016.

❖ **Ressources Humaines – Aide Sociale en faveur des agents territoriaux et de leur famille – Attribution des avantages sociaux – Mise à jour de la délibération n° 99-201 du 25 janvier 1999**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- 1) Décide d’ajouter l’allocation aux parents d’enfants handicapés de moins de 20 ans aux prestations d’aides sociales versées par la Collectivité,
- 2) Précise que ce montant pourrait être réactualisé au 1^{er} juillet de chaque année.

❖ **Ressources Humaines – Logement par nécessité absolue de service – Remboursement des loyers supportés par l’agent**



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Se prononce favorablement sur la prise en charge, par la collectivité, des loyers acquittés par l'agent Pierre CLENET, durant la période de remise en état du logement de fonction situé à Saint-Cyr-sur-Loire, 6 allée René Coulon.

❖ Sécurité publique – Etat statistique de la délinquance de juillet à septembre 2016

Monsieur BOIGARD informe les membres du Conseil Municipal de l'état statistique de la délinquance sur la commune de Saint-Cyr-sur-Loire pour les mois de juillet à septembre 2016.

Il précise qu'au total, il y a 23 faits en moins pour ce trimestre par rapport à 2015. Les quartiers de Charentais, Amandiers, la Chanterie, la Moisanderie sont concernés.

❖ Intercommunalité – Communauté d'agglomération Tour(s) Plus – Compte rendu de la réunion du conseil communautaire du lundi 17 octobre 2016

Madame LEMARIÉ signale que lors de cette réunion les délibérations suivantes ont été adoptées :

- Soutien de la Communauté d'Agglomération aux événements culturels sportifs,
- Attribution de subventions aux associations culturelles et sportives,
- Adoption de la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget d'assainissement pour l'exercice 2016
- Adoption de la Décision Budgétaire Modificative n° 2 du budget principal,
- Adoption de la Décision Budgétaire Modificative n° 3 pour le budget « transport »,
- Attribution d'un fonds de concours aux communes destinés aux illuminations de fin d'année pour 2016. Saint-Cyr-sur-Loire se verra attribuer la somme de 6.000,00 €.

Développement Economique :

Un compte rendu a été effectué pour la French Tech Loire Valley. **Madame LEMARIÉ** précise que le succès de ce lancement est positif. 35 entreprises sont implantées sur le site MAME, ce qui a permis la création de 80 emplois.

Infrastructures :

- Requalification de l'avenue Jacques DUCLOS à Saint-Pierre-des-Corps, reconnue d'intérêt communautaire.

Culture :

- Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'école supérieure des beaux-arts (208 000,00 €).



❖ **Intercommunalité – Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents – Compte rendu du comité syndical du mardi 11 octobre 2016**

Madame HINET signale que lors de cette réunion les points suivants ont été abordés :

- Modification de la représentation des délégués au syndicat suite à la modification du Conseil Municipal de Monnaie,
- Compte rendu des travaux du contournement de l'étang de Châtenay sur la commune de Cerelles,
- Travaux sur le secteur du Pertuis à Monnaie,
- Synthèse du comité de pilotage sur deux points :
 - . Etude du bilan au contrat territorial de restauration de la Choisille et de ses Affluents : Il s'agit donc de faire le bilan afin de voir quels sont les effets de ce contrat territorial.
 - . Programme d'actions du prochain contrat territorial 2016/2021 en matière de travaux et de restauration de la continuité écologique.
- Inventaire des zones humides et de la biodiversité. Celui-ci a été réalisé par la Société d'Etude de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine.
- Prise de compétence GEMAPI par Tour(s) Plus pour la prévention des inondations
- Fin de la procédure d'un dossier contentieux de 2009 sur la pollution de la Choisille. Le syndicat a été dédommagé.

❖ **Intercommunalité – Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire – Compte rendu de la réunion du comité syndical du mardi 18 octobre 2016**

Monsieur BOIGARD signale que, lors de cette réunion ont été abordés les points suivants :

- . Présentation du rapport d'orientation budgétaire,
- . Adhésion du syndicat au groupement du Centre de Gestion,
- . Modification du tableau des effectifs.

Electricité :

. Programme du dossier de renforcement, de sécurisation et de dissimulation. Saint-Cyr-sur-Loire est concerné par tous les travaux en cours, et notamment par le transformateur situé Boulevard Charles De Gaulle.

Monsieur BOIGARD signale enfin que divers points ont été étudiés concernant le gaz.

❖ **Intercommunalité – Syndicat Intercommunal des Eaux - Compte rendu de la réunion du comité syndical du jeudi 27 octobre 2016**

Monsieur BOIGARD précise que lors de cette réunion ont été abordés les points suivants :

- Affectation du résultat,
- Reprise de provisions par le Budget Supplémentaire,
- Nouvelles dépenses d'investissement,
- Admissions en non-valeur,
- Transformation d'un poste au niveau des effectifs,
- Changement du logiciel de facturation,



- Gratification d'un stagiaire,
- Adhésion du syndicat au groupement du Centre de Gestion,

Enfin il a été question du regroupement du syndicat avec Tour(s) Plus, et notamment, de l'avenir du syndicat. **Monsieur BOIGARD** précise que des réunions ont été organisées entre le président de Tour(s) Plus et le directeur du syndicat. D'autres rencontres sont prévues afin de voir quelles seront les missions du syndicat.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité du jeudi 3 novembre 2016.**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

❖ **Systèmes d'information – Achat de fournitures et de services – réalisation de travaux dans les domaines de l'informatique et des télécommunications – Constitution d'un groupement de commandes entre la commune et Tours() Plus – Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes – Désignation du coordonnateur du groupement de commandes – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature de la convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'adhérer au groupement de commandes permanent constitué pour la conclusion de marchés et accords-cadres de fournitures, de services et de travaux dans les domaines de l'informatique et des télécommunications,
- 2) Décide la conclusion d'une convention constitutive à intervenir qui définira les modalités de fonctionnement du groupement de commandes permanent,
- 3) Précise que le coordonnateur du groupement sera la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus,
- 4) Précise que l'examen des offres et le choix du titulaire du marché seront effectués selon les cas, par la commission d'appel d'offres du coordonnateur s'agissant des procédures formalisées, et par le coordonnateur s'agissant des procédures adaptées au sens de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **Ressources Humaines – Formations « Santé et sécurité au travail » - Constitution d'un groupement de commandes entre la commune et Tours() Plus – Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes – Désignation du coordonnateur du groupement de commandes – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature de la convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Décide d'adhérer au groupement de commandes proposé,
- 2) Accepte que la Communauté d'Agglomération soit le coordonnateur de ce groupement de commandes,
- 3) Adopte la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, convention jointe en annexe,
- 4) Autorise, au nom de la commune, Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à ladite convention.

ANIMATION - VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE - CULTURE - COMMUNICATION

**Rapporteurs : Monsieur MILLIAT, Conseiller Municipal délégué à la Vie Culturelle
Madame JABOT, Deuxième Adjointe déléguée aux Affaires Sociales
Madame LEMARIE, Septième Adjointe**

❖ Culture – Manifestations spécifiques organisées par la ville – Modification de la catégorie tarifaire créée par délibération en date du 17 décembre 2007

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de créer la catégorie tarifaire : tarif unique pour les spectacles spécifiques organisés dans différents lieux situés sur le territoire de la commune,
- 2) Modifie la délibération du 17 décembre 2007,
- 3) Précise que le tarif applicable sera fixé par décision du Maire conformément à l'article L.2122-22, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

❖ Utilisation de l'Escale – Abrogation des conventions antérieures – Nouvelles conventions-type.

A – Utilisation de la salle de l'Escale par les utilisateurs autres que les producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées – Modification de la convention-type (délibération du 30 mars 2009)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Abroge la convention-type antérieure adoptée lors du Conseil Municipal du 30 mars 2009,
- 2) Approuve les termes du projet de la nouvelle convention-type de mise à disposition de la salle l'ESCALE,



- 3) Autorise en conséquence Monsieur le Maire ou Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU, Adjoint délégué à la vie associative, à signer ladite convention au titre de la commune.

B – Utilisation de la salle de l'Escale par les producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées – Modification de la convention type (délibération du 10 octobre 2016) utilisateurs autres que les producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées – Modification de la convention-type (délibération du 30 mars 2009)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Abroge la convention-type antérieure adoptée lors du Conseil Municipal du 10 octobre 2016,
- 2) Approuve les termes du projet de la nouvelle convention-type de mise à disposition de la salle l'ESCALE aux producteurs de spectacles et entrepreneurs de tournées,
- 3) Autorise en conséquence Monsieur le Maire ou Monsieur François MILLIAT, Conseiller Municipal Délégué à la culture et titulaire des licences de spectacles n° 1-1093077 et n°3-1093079 à signer ladite convention au titre de la commune.

❖ Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 14 novembre 2016

Madame JABOT signale que lors du Conseil d'Administration de ce jour a été adopté le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2016. Elle ajoute que le goûter des séniors est prévu le 8 janvier 2017. Pour cette occasion le choix du traiteur a été effectué. Il s'agit de Monsieur CHEVALIER. Le spectacle présenté lors de ce goûte est animé par Delphine DORIOLA et est intitulé « je cherche un millionnaire ».

Il a également été étudié le renouvellement du groupement de commandes passé entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale concernant la responsabilité civile et les risques annexes.

Les points suivants ont également été évoqués :

- Etude des secours exceptionnels,
- Projet intergénérationnel avec le RAM,
- Nouvelles rencontres des séniors avec l'atelier diététique. Début des ateliers le 18 novembre 2016,
- Journée d'études et de débats sur le thème de l'enfant exposé aux violences intrafamiliales à l'Escale le 21 novembre 2016. Cette journée est organisée avec les avocats de mineurs, la Maison des Droits de l'Enfant et le Centre d'Information des Droits des Femmes,
- Séances de reconstitution des tribunaux pour enfants le 22 novembre 2016 à l'Escale. 600 élèves sont inscrits pour trois séances. Ces séances sont organisées par la Maison des Droits de l'Enfant, la Protection Judiciaire de l'Enfant, la Gendarmerie, l'Ordre des Avocats,
- Reconduction des ateliers parentalités à compter du 22 novembre 2016 au Centre de Vie Sociale,
- Déroulement de la Banque Alimentaire du 25 et 26 novembre 2016,
- Conférences de l'Unité Temps Libre le 24 novembre 2016 avec comme thème « philosophie de l'écologie » et le 14 décembre 2016 avec pour thème « l'Islam ».



- Séance de ciné-off avec la projection de « l'Odyssée » le 24 novembre 2016 et le 8 décembre 2016, la projection du film « Le petit locataire »,
- Conférence de Sandra MACE le 29 novembre 2016 sur le thème « le harcèlement à l'école ».

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées du lundi 14 novembre 2016**

Monsieur GILLOT rend compte des points inscrits à l'ordre du jour de cette commission et précise notamment que le bilan de toutes les opérations réalisées jusqu'à ce jour sur la commune a été effectué, à la grande satisfaction de tous les représentants des associations des handicapés.

En effet, **Monsieur GILLOT** tient à rappeler en particulier les travaux d'abaissement de trottoirs au droit des passages piétons, pause de bandes podotactiles, mise en service d'un feu tricolore sonore. Au niveau des bâtiments, le programme de l'adaptation progressive des bâtiments communaux est suivi pour une accessibilité totale.

De nombreux échanges ont eu lieu, notamment sur la signalétique et l'accueil.

Les associations ont salué les efforts fournis par la commune depuis plusieurs années sur ce sujet.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mardi 8 novembre 2016**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

ENSEIGNEMENT - JEUNESSE - SPORT

Rapporteur : Monsieur le Député-Maire,

- ❖ **Construction d'un troisième groupe scolaire sur le site de Montjoie – Adoption du pré-programme – Organisation du concours de maîtrise d'œuvre – Adoption du plan de financement prévisionnel – Demandes de subvention – Ouverture d'une autorisation de programme**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX

CONTRE : -- VOIX

ABSTENTIONS : 04 VOIX (MM. FIEVEZ et DESHAIES, Mmes PUIFFE et de CORBIER)



- 1) Adopte le pré-programme proposé lors de la réunion de la commission conjointe Enseignement-Jeunesse-Sport/Urbanisme – Aménagement Urbain – Embellissement de la ville – Environnement - Moyens Techniques – Commerce du 19 octobre 2016,
- 1) Décide du lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre,
- 2) Autorise le Maire à désigner par arrêté les personnalités qualifiées habilitées à siéger dans le jury,
- 3) Adopte le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- 5) Décide d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus, et autorise le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2017, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2016 indiqués dans le tableau ci-dessous :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2016	CP 2017	CP2018	CP2019	CP2020
AP16GSMONTJOIE	Construction d'un groupe scolaire	8 900 000,00 €	80 000,00 €	1 720 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	1 100 000 €

❖ **Comptes rendus des réunions de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport des mercredis 19 octobre et 2 novembre 2016**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**URBANISME - AMÉNAGEMENT URBAIN - EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
ENVIRONNEMENT - MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

**Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement Urbain
Monsieur VRAIN, Neuvième Adjoint délégué aux Moyens Techniques**

❖ **ZAC du Bois Ribert – Bassin de rétention – Acquisitions et cessions foncières avec le Département d'Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



Décide d'acquérir auprès du Département d'Indre-et-Loire, le volume de surface correspondant à l'emprise du bassin de rétention, construit sur la parcelle AH n° 112 (1.548 m²) et à une emprise d'environ 352 m² de son domaine public (sous couvert du document d'arpentage), qui est désaffecté et doit être déclassé par le Département, situé boulevard André-Georges Voisin, dans la ZAC du Bois Ribert.

- 1) Décide d'acquérir une emprise d'environ 181 m², surplus de la parcelle AH n° 112 (1.548 m²), à son extrémité ouest, auprès du Département d'Indre-et-Loire,
- 2) Décide de céder un volume en sous-sol de l'emprise d'environ 591 m², issue de la parcelle communale AH n° 163 (865 m² en cours de publication), appartenant à la Ville, repéré entre les cotes altimétriques 90,36 m pour la partie haute et 87,87 m pour la partie basse, et situé boulevard André-Georges Voisin dans la ZAC du Bois Ribert, au profit du Département d'Indre-et-Loire,
- 3) Précise que les volumes et emprises de parcelles s'entendent sous réserve du document d'arpentage,
- 4) Indique que les servitudes nécessaires aux différentes résurgences et réseaux souterrains de l'ouvrage seront créées,
- 5) Dit que la globalité des cessions et acquisitions de cette transaction se font pour la somme symbolique de un euro,
- 6) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles aux transferts de propriétés,
- 7) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le Notaire du Département,
- 8) Dit que ces cessions et acquisitions ne donneront lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du code Général des Impôts.

❖ **Cession foncière – ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – Central Parc – Cessions de lots dans le clos Cèdre du Liban – Allée Olivier ARLOT**

A – Lot F2-2 au profit de Monsieur COELHO et Madame RECOULES

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 04 VOIX (MM. FIEVEZ et DESHAIES, Mmes PUIFFE et de CORBIER)

- 1) Décide de céder le lot n° F2-2 issu des parcelles AO n° 238 et n° 434 (environ 1.003 m² sous réserve du document d'arpentage) situé 3 allée Olivier Arlot, dans le Clos du Cèdre du Liban, dans la tranche n° 1 de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie- Central Parc, au profit de Monsieur COELHO et Madame RECOULES,



- 2) Dit que cette cession aura lieu pour un prix de 165,00 € HT le mètre carré conformément à la grille des prix, soit un montant global de 165.495 € HT, soit 198.594,00 € TTC environ,
- 3) Motive cette décision par le fait que la Commune n'envisage de réaliser aucun aménagement public, sur le lot dont il s'agit et souhaite favoriser le développement de l'habitat dans ce secteur,
- 4) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction du compromis de vente puis de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire des acquéreurs,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières signer tout avant contrat, tout acte authentique de vente et plus généralement tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 6) Précise que la recette correspondant à cette cession sera versée au budget annexe de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie,
- 7) Précise qu'en cas d'annulation de la vente avec le ou les acquéreurs susvisés, la commune se réserve le droit de proposer ce lot à un autre acquéreur potentiel.

B – Lot F2-3 au profit de Monsieur et Madame ROY

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 04 VOIX (MM. FIEVEZ et DESHAIES, Mmes PUIFFE et de CORBIER)

- 1) Décide de céder le lot n° F2-3 issu des parcelles AO n° 236 et n° 238 (environ 1.003 m² sous réserve du document d'arpentage) situé 5 allée Olivier Arlot, dans le Clos du Cèdre du Liban, dans la tranche n° 1 de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie- Central Parc, au profit de Monsieur et Madame ROY,
- 2) Dit que cette cession aura lieu pour un prix de 165,00 € HT le mètre carré conformément à la grille des prix, soit un montant global de 173.745 € HT, soit 208.494,00 € TTC environ,
- 3) Motive cette décision par le fait que la Commune n'envisage de réaliser aucun aménagement public, sur le lot dont il s'agit et souhaite favoriser le développement de l'habitat dans ce secteur,
- 4) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction du compromis de vente puis de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire des acquéreurs,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières signer tout avant contrat, tout acte authentique de vente et plus généralement tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,



- 6) Précise que la recette correspondant à cette cession sera versée au budget annexe de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie.
- 7) Précise qu'en cas d'annulation de la vente avec le ou les acquéreurs susvisés, la commune se réserve le droit de proposer ce lot à un autre acquéreur potentiel.

❖ **Acquisitions foncières – 48 rue Fleurie – Acquisition de la parcelle cadastrée AS n° 686 appartenant à l'indivision CORNET**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès de l'indivision CORNET, comprenant Madeleine CORNET, Guillaume et Grégoire CORNET, Aude CORNET-LERAY et Inès CORNET-LERAIN, la parcelle AS n° 686 (19 m²) sise, 48 rue Fleurie,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme symbolique de 1,00 euro net,
- 3) Donne son accord au classement de cette emprise dans le domaine public communal sans enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière, puisqu'il ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,
- 4) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 6) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du code Général des Impôts.

❖ **Effacement des réseaux de communications électroniques rue Bretonneau entre les n° 29 et n° 60 – Engagement financier et proposition de convention avec ORANGE**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Valide le montant de 3.554,54 € nets, pour la participation financière de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire en vue de l'effacement des réseaux de télécommunication réalisé par Orange, rue Bretonneau, entre les n° 29 et 60,
- 2) Donne son accord pour la conclusion avec Orange d'une convention relative à la mise en souterrain des réseaux de télécommunications de cette section de rue,
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante qui organisera les relations entre les parties pour la réalisation des travaux de génie civil en coordination et toutes les pièces afférentes.



❖ **Commerce – Ouverture des commerces le dimanche en 2017 – Résultat de la concertation menée au niveau de l'agglomération – Proposition de calendrier**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Prend acte de la liste des dimanches proposés ci-dessous :

- 15 janvier 2017
- 2 juillet 2017
- 10 décembre 2017
- 17 décembre 2017
- 24 décembre 2017
- 31 décembre 2017
- 1 dimanche à fixer (par le conseil municipal)

2) Détermine la date du 26 novembre 2017 pour le dimanche laissée à l'entière liberté de la commune,

3) Décide de saisir conformément à la loi la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus à laquelle la Commune adhère sur le principe des 7 dimanches.

❖ **Chantier école sur alignement d'arbres – Travaux de taille de formation – Convention avec le CFPPA de Tours Fondettes Agrocampus**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du lundi 7 novembre 2016**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.



QUESTIONS DIVERSES

1) Société OUTIROR

Madame de CORBIER signale que le tribunal de commerce d'Orléans a prononcé la mise en liquidation judiciaire avec poursuite des activités jusqu'au 18 novembre 2016 de la société OUTIROR, basée sur la commune de Saint-Cyr-sur-Loire et elle souhaiterait savoir si Monsieur le Député-Maire disposait d'informations complémentaires.

Monsieur le Député-Maire répond qu'il a reçu les salariés à plusieurs reprises et souligne qu'ils essaient de se battre avec beaucoup d'énergie mais précise que la situation reste très compliquée.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Briand.' with a stylized flourish at the end.

Philippe BRIAND.